FONDE EN 1893

LE NUMERO 10 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Dimanche 23 Novembre 1919

LE NUMERO 10 CENTIMES

CANDIDATS vérifiez les additions

DE LA PREFECTURE

Deux erreurs importantes dans les chiffres de voix obtenues par les candidats du Parti Socialiste ont été retrouvées hier.

Notre ami Louis-Louis, qui avait été porté comme ayant obtenu 146.042 voix, surpris de voir que ce total ne concordait pas avec l'ensemble des résultats partiels de chaque canton, demanda à la Commission de recensement de vouloir bien revoir ses chiffres.

Satisfaction lui fut donnée et on trouva que le chiffre qui lui avait été attribué était inférieur de 1.000 voix au chiffre réel qu'il avait obtenu.

La réclamation de Louis-Louis provoqua en même temps la découverte d'une autre erreur.

Le citoyen Beauvillain, porté dans un canton de Tourcoing comme ayant obtenu 10.430 voix, par suite d'une transposition de chiffres n'en avait obtenu que 10.043, soit 387 voix de moins.

Bornons-nous, pour aujourd'hui, à signaler avec quelle légèreté on manie les chiffres à la Préfecture du Nord, et rectifions le classement des candidats socialistes en tenant compte des deux changements survenus :

1er.	DELORY	150.117 voix
2e.	GONIAUX	149.350 —
3e.	LEBAS	148.939 —
4e.	SAINT-VENANT	148.918 —
5e.	INGHELS	148.529 —
6e.	François LEFEBVRE	148.395 —
7e.	GUESDE	148.334 —
8e.	ESCOFFIER	148.040 —
9e.	PLET	147.856 —
10e.	COUTEAUX	147.730 —
11e.	DESOBLIN	147.546 —
12e.	BEAUVILLAIN	147.425 —
13e.	RAGHEBOOM	147.304 —
14e.	SAROT	147.819 —
15e.	BRACHELET	147.290 —
16e.	MELIN	147.268 —
17e.	COPPEAUX	147.131 —
18e.	Louis LOUIS	147.042 —
19e.	HENTGES	146.987 —
20e.	PIERPONT	146.971 —
21e.	BLANCKAERT	146.927 —
22e.	HECKEL	146.853 —
23e.	VANDERSCHOTTEN	145.911 —

Les chiffres de voix ci-dessus ne comprennent évidemment pas les suffrages des réfugiés, dont le dépouillement n'est pas encore fait et qui sont susceptibles de modifier encore le classement.

Plus de 14,000 réfugiés ont voté

LE DEPOUILLEMENT EST COMMENCE. — LES RESULTATS EN SERONT CONNUS SAMEDI SOIR.

La Commission de recensement des votes poursuit activement ses travaux.

A tous moments, arrivent des différents départements, les paquets de bulletins des réfugiés. Hier soir, le nombre total des votes parvenus **au Bureau de dépouillement de la Préfecture s'élevait à 14.044.**

Les enveloppes contenant l'enveloppe bleue et le bulletin de chaque réfugié sont ouvertes et leur contenu déposé dans les urnes spéciales préparées à cet effet.

Des jeunes filles, au nombre d'une dizaine, s'occupent de l'ouverture des enveloppes en question, sous la surveillance de la Commission. Hier après-midi, vers trois heures, cinq urnes sur les quatorze étaient déjà remplies.

Tous les départements figurant sur les listes de recensement comme abritant des réfugiés, ont envoyé les votes de leurs électeurs, à l'exception de l'Ardèche, l'Allier, l'Aube et les Vosges.

Malgré ce retard, le dépouillement commencera ce matin et il est très probable que les résultats officiels et définitifs pourront être publiés dans la soirée de samedi.

M. Claveille quitte le Ministère des Transports

IL VA PRESIDER LA COMMISSION INTERNATIONALE DU RHIN ET SERA REMPLACE PAR M. CELS.

M. Claveille, ministre des Transports, sera nommé incessamment, à l'occasion de la mise en vigueur du Traité de Versailles, président de la commission internationale du Rhin.

M. Cels, député du Lot-et-Garonne, actuellement sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics remplacera M. Claveille à la tête de ce ministère.

On sait que les articles 354 et suivants du Traité stipulent : la convention de Mannheim du 17 octobre 1868 continuera à régler la question du Rhin ; dans un délai de six mois, à dater de la mise en vigueur du Traité, une commission centrale se réunira pour la révision de cette convention de Mannheim.

L'Allemagne, dès à présent, a adhéré aux décisions de cette commission, qui comprendra 19 membres, à raison de deux représentants pour chacun des pays suivants : Pays-Bas, Suisse, Grande-Bretagne, Italie, Belgique : quatre pour les Etats allemands riverains du fleuve, et enfin quatre pour la France, qui nommerait en plus le président de la commission.

L'œuvre de cette commission consisterait à assurer la libre navigation sur le Rhin, qui deviendrait un fleuve « international ». Elle devra s'occuper de la cession par l'Allemagne des remorqueurs et bateaux, ainsi que des installations du port de Rotterdam.

La France pourra seule prélever sur le Rhin l'eau nécessaire au fonctionnement de ses canaux latéraux.

M. Claveille a conçu un vaste projet pour tirer parti de ces avantages qui nous sont concédés par le Traité.

Le succès Socialiste aux Elections Italiennes

Rome, 21 novembre. — Voici la statistique générale des résultats des élections :

Socialistes : 156 ; catholiques : 100 ; libéraux, 161 ; socialistes réformistes : 16 ; démocrates, 23 ; républicains : 9 ; combattants : 23 ; radical démocrate : 1 ; nationalistes : 2 ; députés indépendants : 3 ; radical-socialiste : 1 ; socialiste indépendant : 1 ; députés sortants non réélus, 130.

France et Angleterre

LE PACTE DE GARANTIE

Paris, 21 novembre. — Hier a eu lieu au quai d'Orsay l'échange des ratifications entre la France et la Grande-Bretagne concernant le pacte de garantie.

Dans la nuit, sur la route, un homme a été massacré

L'assassin, qui s'est acharné à coups de hachette sur sa victime, serait son fils.

Un drame horrible qui s'est déroulé sur la grand'route, dans la nuit de jeudi à vendredi, entre une heure et six heures du matin, vient de mettre en émoi, toute la région comprise entre Bersée et Pont-à-Marcq, en passant par Capelle, lieu où fut découvert le corps de la victime.

Un marchand de fruits et légumes de Bersée, M. Florent Ballet, 56 ans, a été trouvé assassiné dans sa voiture, la tête en bouillie, fracassée à coups de hache, enveloppée dans un sac.

La découverte du crime fut faite à six heures du matin, par M. Lemaire, maréchal-ferrant, à Capelle, petit village situé à mollié route entre Pont-à-Marcq et Bersée.

M. Lemaire habite une modeste maison, entourée de grands arbres, un peu en retrait de la route, au lieu dit « La Carrière Lestrieu ».

Notons en passant que cette maison semble prédestinée à voir se dérouler des drames. Jadis elle fut habitée par une famille dont l'homme se pendit de désespoir après avoir perdu sa femme, et vu sa fille de 17 ans se suicider en se faisant écraser par un train.

Quelle ne fut pas la surprise de M. Lemaire, en sortant de chez lui vendredi matin, à six heures, de trouver arrêtée devant sa porte la carriole de M. Florent Ballet.

Ce maréchand de légumes était son client, et venait souvent chez lui ferrer sa bête. Jamais, pourtant, il n'était venu si bonne heure. Ballet se rendait d'ailleurs souvent dans les environs de Capelle pour acheter des pommes de terre et des fruits qu'il allait ensuite vendre les mercredis et samedis sur les marchés de Lille.

Tout étonné de ne pas voir son ami à côté de la voiture, M. Lemaire s'approcha davantage, et recula bientôt épouvanté, en apercevant un corps étendu au fond de la carriole, la tête enveloppée dans un sac. A côté du corps, un bout de cordeau neuf se remarquait.

Appeler les voisins et réveiller sa famille fut pour M. Lemaire, comme bien l'on pense, l'affaire d'un instant.

Bientôt, le paisible village de Capelle était en rumeur, et M. Delobel, le garde-champêtre, après avoir accompli les premières constatations, envoyait prévenir la gendarmerie de Cysoing, et chercher un médecin.

Est-on sur la piste du criminel?

A neuf heures et quart, la gendarmerie arrivait, et, en l'absence de magistrats, commençait, de concert avec le garde-champêtre Delobel, une enquête qui semblait avoir déjà abouti, à six heures et demie du soir, à une conclusion intéressante.

Visiblement, le vol était un des mobiles du crime. La victime avait été soulagée de son pardessus et de son portefeuille. Or, on savait que Florent Ballet ne partait jamais de chez lui sans argent. Il effectuait, sans précaution, ses achats de pommes de terre et de fruits, chez les cultivateurs des environs. Cela avait pu tenter des malfaiteurs.

Mais, en même temps, le garde-champêtre Delobel se souvint que l'union était loin de régner dans la famille Ballet.

L'assassiné vivait séparé de sa femme, et de quatre de ses enfants, dont plusieurs sont dans le Midi. Son fils aîné, seul, René Ballet, 38 ans, vivait avec lui. Le jeune homme travaillait avec son père, et le frère de celui-ci, Aimable Ballet, dit « Calette », avec qui il se trouvait d'ailleurs en mauvaise intelligence.

C'est ce dernier que le garde-champêtre interrogea tout d'abord, tout en faisant chercher à Bersée, René Ballet, et son frère Paul, âgé de 19 ans, qui, provisoirement, se trouvait chez son père, également.

De suite, en apprenant que son frère avait été assassiné, Aimable Ballet, dit « Calette », eut une attitude étrange.

Comme nous l'avons dit, l'oncle et le neveu travaillaient ensemble, chez Florent Ballet, mais ils ne sympathisaient pas, pour cette raison : Florent Ballet payait largement son frère, mais il était très réservé pour son fils, dont il se plaignait fortement au point de vue travail.

Le jeune homme en avait conçu une violente rancune contre son oncle, et même contre son père, puisque, raconta confidentiellement « Calette » au garde-champêtre, qui l'interrogeait, son neveu René s'était oublié maintes fois devant lui à faire de violentes menaces contre son père.

Comme bien l'on pense, M. Delobel n'eut rien de plus pressé que de raconter ces confidences aux gendarmes qui, forts de ces renseignements, ne laissèrent plus partir les deux fils de la victime quand ils se présentèrent à Capelle, pour reconnaître le corps de leur père.

Comment fut tué Ballet

En attendant le Parquet de Lille, prévenu aussitôt, on examina les conditions dans lesquelles le crime s'était accompli.

Presque sûrement, les assassins étaient deux. Florent Ballet était un homme très fort, et l'on dut prendre ses précautions.

Son fils précise que son père partit de chez lui, à minuit et demi, pour se rendre à Landas, où il devait acheter des pommes de terre.

C'est en cours de route que Florent Ballet fut assailli.

Les assassins durent d'abord arrêter la voiture (le cordeau-bride du cheval est coupé), puis en tirer le malheureux, que, d'après les constatations premières, on essaya d'abord d'étrangler, avec un cordeau, ainsi qu'en témoignent certaines marques relevées sur le cou. Ce serait un cordeau neuf qui aurait été trouvé dans la voiture, à côté du corps.

Ne réussissant pas dans leur criminel dessein, les assassins, qui étaient armés d'un instrument tranchant, (une hachette de mineur probablement), en frappèrent leur victime à coups redoublés, sur la tête.

Florent Ballet a, en effet, tout le derrière de la tête fracassé par quatre coups de haché, et il, en outre un autre coup au-dessus de l'arcade sourcilière gauche.

Les misérables introduisirent alors la tête de leur victime dans un sac qu'ils lui lièrent autour du cou par un cordeau — ceci pour ne pas se salir eux-mêmes, — et rejetèrent le corps dans la voiture, non sans l'avoir dépouillé de son pardessus où se trouvaient un portefeuille contenant de l'argent et un carnet de notes.

Le cheval, abandonné sur la route, se sera remis en marche tout seul, après le départ des assassins, et se sera rendu, d'instinct, chez le forgeron de Capelle, lieu où son maître avait coutume de le conduire.

Voilà les quelques détails que nous avons pu recueillir pur nous-mêmes, avant l'arrivée du Parquet, sur ce crime mystérieux.

La descente du Parquet

A 6 heures 20 du soir le Parquet de Lille arrive sur les lieux. C'est M. Merchié, juge d'instruction, qui est chargé de l'affaire, il est accompagné de M. Flahaut, son secrétaire, et de M. le substitut du Procureur de la République.

Le Parquet n'a pas pu se rendre plus tôt sur les lieux, car on n'a pu mettre, à Lille — ça, c'est un peu fort ! — aucune voiture automobile à sa disposition.

Ces messieurs ont donc dû venir en train.

Après s'être fait raconter « grosso modo » l'affaire, et jeté un coup d'œil sur le procès-verbal de la gendarmerie, M. Merchié, ouvre de suite l'instruction.

On arrête René Ballet

Nous n'assistons pas à l'interrogatoire, mais il paraît, d'après les renseignements que nous avons pu recueillir que « Calette » y maintint tous ses dires précédents, et qu'il précisa que si son neveu avait assassiné son père, c'est qu'il trouvait que celui-ci ne lui donnait pas assez d'argent. Plus de dix fois René Ballet aurait renouvelé ses menaces devant son oncle.

Peut-être aussi fut-il poussé à ce crime par quelqu'un d'autre ? Mais tout ceci est à éclaircir.

En somme, les deux fils Ballet, l'aîné surtout, seraient accusés par leur oncle, du meurtre de leur père, si nos renseignements sont exacts.

M. Merchié interrogea ensuite René Ballet. Celui-ci, paraît-il, s'embarrassa assez fortement dans ses explications, surtout lorsqu'on lui demanda la provenance d'une somme de 1.200 fr. qu'il avait sur lui, et qu'on découvrit lorsqu'on le fouilla, sur l'ordre du juge.

Comme explication, René Ballet prétendit que c'est son père lui-même qui lui donna ces 1.200 francs, il y a trois semaines, en lui conseillant de les mettre à la Caisse d'Epargne.

Au cours d'une confrontation qui suivit, entre Aimable Ballet dit « Calette » et René Ballet, des interjonctions assez vives auraient eu lieu entre l'oncle et le neveu. « Calette » maintint pourtant tous ses dires précédents et s'inscrivit en faux contre l'affirmation de son neveu, prétendant que les 1.200 francs trouvés sur lui lui avaient été donnés par son père.

A la fin de la confrontation, M. Merchié demanda notamment à « Calette » : « Savez-vous si votre frère a donné de l'argent à son fils, il y a trois semaines, comme celui-ci le prétend ? »

— Non, il ne lui a pas donné d'argent.

— Comment le savez-vous ?

— Il me l'a dit, René ne travaillait pas ; il recevait son salaire de la semaine tous les samedis soir, comme moi.

— Savez-vous s'il avait des économies ?

— Il n'en avait pas, car il m'a emprunté de l'argent.

— On vient de trouver 1.200 francs sur lui ; pouvait-il avoir pareille somme ?

— Certainement non !

Ces 1.200 francs seraient-ils donc l'argent volé au malheureux Florent ?... C'est ce qu'il est impossible d'affirmer en l'état actuel des choses, mais en tout cas, c'est à peu près la somme que le malheureux devait avoir sur lui.

Cette affaire apparaît, comme on le voit, sous un jour encore un peu indécis ; néanmoins, M. Merchié, juge d'instruction, jugeant avoir recueilli assez de présomptions de la culpabilité possible de René Ballet, termina l'interrogatoire en signant un ordre d'arrestation contre le fils de la victime.

Un ordre de perquisition au domicile de Florent Ballet, à Bersée, a été également délivré.

Le corps de l'assassiné sera amené demain à Lille, à l'Amphithéâtre, aux fins d'autopsie.

A huit heures du soir, le Parquet reprenait la route de Lille, et René Ballet, encadré de gendarmes, était emmené. Puisse-t-il ne pas être reconnu coupable du plus abominable de tous les crimes !

V. BRIGGHE.

Graves troubles à Alexandrie

Le Caire, 21 novembre. — Des troubles se sont renouvelés hier, à Alexandrie. Ces bagarres sont survenues entre les manifestants et la police.

On compte deux morts et treize blessés. Le gouverneur a démissionné.

Le général Allenby a mandé à la résidence le président, le vice-président et le secrétaire du Comité local de la délégation égyptienne, et leur a ordonné de se retirer dans leur village, leur disant qu'ils avaient pour mission de consolider le Protectorat, de protéger le trône du Sultan et de maintenir l'ordre. Il leur a déclaré qu'il les considérait comme responsables des excès de la foule.

Deux journaux ont été suspendus pour avoir publié des articles et exciter à tirer sur la police.

L'ETAT DE SIEGE

Le Caire, 21 novembre. — A la suite des troubles survenus à Alexandrie, l'autorité militaire a mis en vigueur la loi martiale et a proclamé l'état de siège.

IMPORTANTES ARRESTATIONS

Le Caire, 21 novembre. — Mahmoudh Talat Pacha et Ibrahim Said Pacha, président et vice-président du comité de négociations égyptiennes, ont été arrêtés ce matin sur l'ordre des autorités militaires.

LE CABINET BELGE

QUI LE FORMERA ?

Bruxelles, 21 novembre. — Le Roi continue aujourd'hui la série de ses consultations dans les milieux politiques. On assure que M. Delecourt, président du Conseil, encore en fonctions, sera chargé de former le nouveau Cabinet.

D'autre part, on commente le fait que M. Vandervelde, ministre de la Justice, a eu ce matin, avec MM. Anseele, ministre des Travaux publics, et Warter, ministre des Travaux industriels et du Ravitaillement, une longue entrevue à laquelle assistait Camille Huysmans.

Cette petite morte fut-elle enfant martyre ?

ELLE ETAIT TOUTE BRULEE ET AVAIT LA MACHOIRE FRACASSEE

Saint-Lô, 21 novembre. — Le parquet de Saint-Lô s'est rendu à Saint-Jean-de-Savigny pour enquêter sur les conditions dans lesquelles s'est produite la mort d'une petite fille de 5 ans 1/2, Germaine Ledoux, placée en pension chez son oncle. La pauvre petite était couverte d'ecchymoses et portait des traces de graves brûlures à la face et aux pieds, ainsi qu'une double fracture du maxillaire inférieur.

Les époux Ledoux prétendent que l'enfant est tombée d'une chaise et que, dans sa chute, elle s'est fracturé la mâchoire. Ils expliquent les brûlures par une chute de l'enfant dans le foyer.

En attendant le dépôt du rapport du médecin légiste, les époux Ledoux ont été priés de se tenir à la disposition de la justice.

On va manifester dans la Seine

POUR LA REVOLUTION RUSSE ET L'AMNISTIE

Paris, 21 novembre. — Conformément aux décisions du Comité général de l'Union des Syndicats de la Seine, les secrétaires des sections intersyndicales du département ont décidé, d'un commun accord, d'organiser chacun, dans leur ragon respectif, des réunions simultanées en faveur de la révolution russe et de l'amnistie. La date est le 7 décembre.

A LA CONFERENCE DU TRAVAIL

L'EMPLOI DES FEMMES ET DES ENFANTS

Washington, 20 novembre. — Deux rapports des commissions ont été approuvés par la Conférence internationale du travail, dans sa séance plénière d'aujourd'hui. Le premier relatif à l'interdiction du travail de nuit pour les femmes ; le second, relatif à l'emploi des femmes et des enfants dans les travaux malsains.

La lettre du Mort

Quatre ans après, le fusillé de Fourmies accuse ses dénonciatrices

Paris, 21 novembre. — Le troisième Conseil de Guerre du Gouvernement militaire juge aujourd'hui, sous l'inculpation d'intelligence avec l'ennemi, les femmes Angèle Aubert, ouvrière de filature, 25 ans, et Louisa Egglof, 48 ans, ménagère.

Cette affaire est la conséquence de l'un des incidents du procès Toqué (dénonciateurs de Laon) en juillet dernier.

Cet incident se produisit le 11 juillet. Une femme du village d'Anor, Claire Cambrai, appelée à la barre des témoins, accusa formellement l'un des inculpés, Léandre Herbert, et deux femmes de Montrepuis, Angèle Aubert et Louisa Eggloff, d'avoir, par leurs dénonciations aux autorités allemandes en 1915, causé la mort du sergent Camille Rochon, du 148e d'infanterie. Ce sergent, arrêté dans les lignes allemandes lors de la retraite de Charleroi, avait dissimulé aux occupants sa qualité de combattant. C'est pour cette raison que, condamné à mort, il fut fusillé à Fourmies le 27 novembre 1915.

A la suite de l'incident du Conseil de Guerre, Claire Cambrai déposait entre les mains du président du Conseil de Guerre une lettre de Camille Rochon, écrite quelques instants avant sa mort et dont voici les passages principaux :

« Fourmies, le 27 novembre 1915.

» Je t'écris de Fourmies. Je serai fusillé ce soir et enterré au cimetière de Fourmies ; je cesse de vivre à 30 ans, victime d'Angèle Aubert et Louisa Eggloff, le juge allemand me l'a encore dit ce matin : j'espère que tu me vengeras, ainsi que les Français à leur retour.

» Surtout, Claire, pas un mot chez nous pour les enfants : qu'ils savent que leur père est mort au champ de bataille, car c'est pire, se voir dénoncé comme je l'ai été.

» Je vous recommande de venir, si possible, à mon enterrement et tâcher de savoir où est ma tombe.

» Adieu, ma chère Claire.

» Signé : Camille ROCHON. »

Le capitaine Salanson, rapporteur près du 4e Conseil de Guerre fut chargé d'informer immédiatement sur cet assassinat du sergent Rochon. Il inculpa Léandre Herbert et Angèle Aubert.

Celle-ci fut arrêtée à l'audience du procès Toqué, où elle venait déposer comme témoin. Louisa Eggloff fut appréhendée à son domicile.

L'enquête du capitaine Salanson conclut à un non-lieu en faveur d'Herbert Léandre, d'ailleurs condamné à mort par le quatrième Conseil de Guerre.

Pendant l'audience, Angèle Aubert sanglote. Elle affirme qu'elle n'a jamais dénoncé Rochon et doute de l'authenticité de la lettre adressée par ce dernier.

Louise Eggloff a une attitude d'indifférence. Elle aussi nie avec véhémence et autant d'assurance que sa co-accusée les faits qui lui sont reprochés.

Le premier témoin entendu est Mlle Claire Cambrai. Elle déclare que lorsqu'elle fut arrêtée en novembre 1915, après la mort de Camille Rochon, le juge allemand lui annonça que ce dernier, qu'elle avait hébergé, avait été dénoncé par Angèle Aubert et Louisa Eggloff. C'est le caporal de la prison, ajoute-t-elle, qui me remit la lettre du sergent accusant ces deux femmes.

M. Barbieux, qui pendant la guerre remplit les fonctions de maire d'Anor, a eu communication de la lettre du sergent Rochon par le caporal allemand qui en avait été un moment détenteur.

Cette lettre lui est présentée. Il la reconnaît d'ailleurs tous les témoins qui se succèdent à la barre sont d'accord à ce sujet. L'authenticité de la lettre est hors de doute.

Toutefois des questions posées par les avocats aux témoins, il résulte que dans le pays on n'ignorait pas la situation de Camille Rochon et par conséquent, c'est du moins la thèse de la défense, les policiers allemands ont pu être renseignés à ce sujet par d'autres personnes qu'Angèle Aubert et Louisa Egglof.

Des scènes douloureuses se sont produites lorsque les parents des deux accusés sont venues implorer la clémence du conseil.

L'audience est levée à 18 heures 30.

Le jugement sera rendu demain.

Les Congrès

LE BATIMENT A TOURS

Tours, 21 novembre. — Le Congrès du Bâtiment a discuté aujourd'hui le rapport présenté par la Fédération nationale.

La plupart des militants du Nord ont pris part à la discussion, qui a été longue et par instants mouvementée.

Le rapport a été adopté **par 146 voix contre 103.**

Les délégués des Syndicaux du Nord : **Vantynsoele, Harpagès, Paquot, Troomé, Lancieux, Delarue, Labourieau, Viaux, Bondues,** ont voté pour l'adoption.

LES ETUDIANTS A STRASBOURG

Strasbourg, 21 novembre. — Ce matin a eu lieu l'ouverture du huitième Congrès de l'Union des Associations d'étudiants, dans la salle d'honneur de l'Université, par M. Lucien Poincaré, remplaçant le ministre de l'Instruction publique.

M. Charléty, recteur de l'Université, le général Fenter et de nombreuses délégations françaises et étrangères assistaient à la cérémonie.

M. Gérard, président de l'Union, a pris la parole et a offert un drapeau aux étudiants de Strasbourg.

Les délégués belges et norvégiens ont rendu hommage aux étudiants français.

Après une allocution vivement applaudie dans laquelle il évoqua le souvenir de nos morts et parla du devoir qui incombe à nos étudiants, M. Lucien Poincaré déclara la séance close à onze heures.

ÉCHOS

ARTICLE D'EXPORTATION

Les étrangers — même neutres — n'ont pas perdu avec la guerre, le goût des choses et même des personnes de France. On lit dans la « Mode Pratique » du 8 novembre :

« Famille hollandaise demande demi-gouvernante expérimentée. S'adresser à Mme F..., à La Haye ».

Diable ! une demi-gouvernante. C'est sans doute à moitié prix, mais que peut bien devenir l'autre moitié ? Et par quelle méthode la famille hollandaise en imagine-t-elle le découpage ?

UN FAMEUX ESTOMAC

Une chaînette longue de deux pieds.

Une lame de rasoir de sûreté à peu près entière.

Une boucle de bretelle.

179 morceaux de verre, de chaume, de clous et de vis.

Telle est la collection d'objets divers, pesant un kilogramme environ, qui vient d'être découverte, dans l'estomac d'un prisonnier canadien, du nom de Charles W. Buzzel.

Depuis quelques semaines, Buzzell se plaignait de mauvaises digestions. Lui qui, disait-il, avait toujours eu un appétit excellent, se sentait à présent un peu gêné, l'estomac paresseux et lourd, inexplicablement. On l'ausculta, on le radiographia, et l'on demeura stupéfait devant les révélations de la plaque photographique. On lui ouvrit alors le ventre, et l'on y trouva la mine de mitraille détaillée plus haut. Buzell est désormais guéri de sa lourde torpeur d'estomac, et il a retrouvé son appétit — un appétit de fer.

M. TARDIEU A LILLE

Le nouveau ministre des Régions libérées est venu à Lille et a visité plusieurs communes dévastées pour se rendre compte de l'organisation des services et de l'état actuel de la reconstitution. ooooo

***M. TARDIEU** nous expose ses impressions et ses projets.*

De taille moyenne et de structure appropriée, un visage anguleux, au teint mat, orné d'une moustache poivre et sel taillée à l'américaine et qu'il a rapportée comme souvenir de son long séjour aux Etats-Unis ; le nez chevauché d'un binocle à monture d'or brillant sous un petit chapeau mou de teinte olivâtre, le nouveau ministre des Régions libérées, drapé dans un long pardessus roussâtre tombant sur pantalon noir rayé de gris, chaussé de bottines vernies fenêtrées de blanc, et ganté de gris-perle, se présente sous l'allure d'un représentant de grande maison, promenant dans ses tournées son sourire professionnel.

Arrivé hier matin à Lille, par le train de Paris, vers 6 heures et demie, M. Tardieu, accompagné de M. Monod inspecteur général au Ministère de l'Intérieur et de M. Dubois, adjoint à M. Michaux, directeur général des Services de la Reconstitution s'est rendu en auto à la Préfecture, d'où il sortit vers 8 heures pour commencer à travers la ville son voyage d'études. Il était piloté par M. le Préfet plus souriant que jamais. L'après-midi, sous la conduite de ce fidèle cicerone, le Ministre s'est rendu à Armentières, Nieppe, Bailleul, Méteren et sur le coup de sept heures, il rentrait à la Préfecture, après une journée bien remplie et une copieuse excursion dans la boue gluante de notre contrée dévastée.

Avant de rendre compte, en rapide esquisse, de cette randonnée ministérielle, nous voulons reproduire d'abord les déclarations que M. Tardieu a bien voulu nous faire le soir, à son retour à Lille et qui constituent le rapport de sa tournée d'inspection.

Interview du Ministre

SON IMPRESSION EST BONNE, MAIS IL A ETE FRAPPÉ DE L'ENORMITÉ DE LA TACHE A ACCOMPLIR.

A sa descente d'auto, dans la cour de la Préfecture, nous abordons M. Tardieu, finissant une des multiples cigarettes grillées dans la journée.

— Vous n'êtes pas rebelle à l'interview, Monsieur le Ministre ?

— En principe, non, et je vais au-devant de vos désirs. Vous désirez sans doute savoir ce que je suis venu faire dans le Nord. J'ai voulu voir et me rendre compte sur place.

— Et qu'avez-vous vu, Monsieur le Ministre ?

— Une prodigieuse et réconfortante activité.

— Dans le Service de la Reconstitution ?

— Partout ! J'ai été frappé de la grandeur de l'effort accompli et aussi de l'énormité de la tâche qui reste à remplir. La population de ce pays est admirable de courage et son moral remarquable. J'ai parcouru des localités complètement détruites et nulle part je n'ai entendu la moindre plainte.

— Il n'en est pas partout ainsi. Monsieur le Ministre et bien souvent des plaintes de sinistrés s'élèvent à propos de la parcimonie des avances.

— Je m'emploierai à leur faire accorder plus d'argent, à ouvrir plus grand le robinet des avances. Des améliorations, des changements sont à introduire dans les services. Je n'incrimine personne ; chacun a certainement apporté toute sa bonne volonté à la grande œuvre de relèvement et les efforts sont d'autant plus méritoires que la situation était beaucoup plus difficile au début que maintenant. Je n'ai pas l'habitude de prendre des décisions du pied levé. Avant d'agir j'ai tenu à me renseigner par moi-même, à venir sur place et me faire une opinion personnelle. Si je dois un jour faire une gaffe, je veux la commettre moi-même, sans intermédiaire. Mon premier voyage d'aujourd'hui sera suivi de beaucoup d'autres. Je ne veux pas être un ministre assis. Je me propose de venir passer deux jours par semaine dans les régions libérées pour me rendre compte de l'état des travaux et m'assurer que mes instructions sont bien observées.

— Serai-il indiscret, Monsieur le Ministre, de vous demander une indication des réformes que vous vous proposez d'introduire ?

Toujours très aimable et rallumant une cigarette, M. Tardieu me répond :

— Elles sont de deux sortes : législatives et administratives. Après un an d'expériences, on a dû observer ce que certaines méthodes avaient de bon et de mauvais et il faut s'inspirer des résultats. On a déjà fait beaucoup et je veux faire de mon mieux. Avant la fin de décembre, les chefs des divers services transmettront à la Préfecture, qui me les fera parvenir, leurs observations écrites sur les modifications qu'ils jugeront utile ou nécessaire d'apporter dans le fonctionnement de leur service. En possession de ces rapports, que j'étudierai soigneusement, je proposerai au Parlement les modifications d'ordre législatif et pour celles de caractère purement administratif, je prendra immédiatement des mesures.

Dès maintenant, j'estime qu'il est avant tout indispensable d'établir une solide cohésion de tous les services pour éviter une inutile dépense d'efforts et d'argent. Je tiens d'ailleurs à vous déclarer que le Nord donne l'exemple. L'œuvre de reconstitution marche mieux ici et donne beaucoup plus de résultats appréciables que dans les autres départements dévastés.

— En somme, Monsieur le Ministre, votre impression est bonne ?

— Très bonne et j'ai confiance !

Comme je glissais un regard sur ses bottines vernies plaquées de boue, le Ministre sourit en me disant : « Oh ! elle me connaît votre boue du Nord. Pendant onze mois, au début de la guerre, j'ai fait campagne dans la région d'Armentières. Alors, c'était une boue de sang et de destruction, tandis qu'aujourd'hui, c'est la marque du travail et de la reconstruction. Cette boue du Nord travailleur me reverra souvent. ! »

Sur ces mots, le jeune et bienveillant Ministre rentra dans la Préfecture, en fumant avec délices son inséparable cigarette américaine.

A travers Lille

Comme nous le disons plus haut, M. Tardieu a passé la matinée à Lille.

Après avoir visité la gare des voyageurs, il se rendit à la gare Saint-Sauveur, où un brave cantonnier est venu lui apporter ses doléances. « J'ai reçu, dit-il simplement, la lettre d'avis que voici. J'arrive avec mes chevaux et mon camion pour décharger le wagon annoncé et il n'est pas à quai ! Ce n'est vraiment pas agréable ».

Le Ministre en convint et contrairement à son habitude ne sourit pas.

M. Tardieu se rendit ensuite à l'Annexe du Parc des réparations d'autos, rue Nicolas-Leblanc et au Parc Central, sur l'Esplanade. Le sympathique Directeur des Transports, M. Roussel, lui donna toutes les explications désirables et le Ministre lui exprima son entière satisfaction.

A LA RECONSTITUTION

Vers 10 heures, le cortège ministériel arrivait aux Services de la Reconstitution, rue Saint-Bernard et en visita toutes les installations. L. Labbé, directeur départemental des services techniques et M. Leroy, secrétaire général, ont expliqué au Ministre, qui a paru s'y intéresser vivement, le fonctionnement détaillé de toutes les sections. Le nombreux personnel occupé dans les diverses salles n'a paru prêter aucune attention à la présence des personnages officiels et le travail ne fut nulle part interrompu un instant.

M. Tardieu s'est plus particulièrement arrêté dans les bureaux des Avances, de la Reconstitution Agricole et du Cadastre, questionnant les directeurs, provoquant des explications qui ont toujours semblé le satisfaire.

« Le système adopté et en usage jusqu'ici pour les plans d'alignement, lui a déclaré M. Labbé, n'a donné aucun bon résultat. Il demande trop de temps et doit être abandonné ».

— Je suis venu pour me renseigner, dit M. Tardieu et votre observation ne sera pas oubliée.

Au Génie rural, M. Tardieu a manifesté le désir que les architectes offrent toutes les garanties techniques et soient choisis parmi les agréés.

Après avoir parcouru les immenses salles, monté et descendu maints escaliers, le Ministre se tournant vers M. Naud'in lui dit : « Vous avez ici une belle et grande installation et de nombreux services. Y sont-ils pour longtemps ?

— Pour cinq ou six semaines au moins répond M. le Préfet.

LES ENTREPRENEURS A LA BARRE

Vers midi, le Ministre arrivait à la Préfecture, où avaient été convoqués les entrepreneurs de transports, de déblaiements et de constructions.

Dirigeant contre eux une énergique offensive, M. Labbé leur déclare sans autre préambule : « Nous sommes mécontents de vous. Vous vous étiez engagés à construire des maisons, à faire des travaux de déblaiement. Pourquoi n'avez-vous pas tenu vos engagements ?

M. Oranie Lost se fait le défenseur des accusés et réclame le bénéfice des circonstances atténuantes.

« Deux raisons nous arrêtent, dit-il : l'augmentation des salaires et la pénurie de moyens de transports pour notre matériel. A la suite d'une grève, on a établi un nouveau bordereau de salaires qui les majore de 22 pour cent.

— C'est inexact ! s'écrie M. Labbé. La majoration est beaucoup moins forte. Le nouveau barème a été établi après convention et accord entre patrons et ouvriers. Pour les travaux de l'Etat quand la majoration ne dépasse pas 35 pour cent, les salaires ne sont pas revisibles et les soumissionnaires sont obligés de remplir leurs engagements. Ignorez-vous cette clause ?

Visiblement interloqué, M. Oranie Lhost répond : « Nous avons soumissionné à des prix qui ne nous permettent pas de payer les salaires actuels sans nous exposer à de grands découverts. Nous avons donné notre maximum d'efforts financiers et ne pouvons faire davantage. Nous exécuterons nos travaux quand nous aurons obtenu une révision des salaires et des moyens de transport. »

M. Tardieu, qui avait suivi avec grande attention cette intéressante discussion, objecte à M. Oranie Lhost : « Quand vous avez accepté l'exécution des travaux, vous l'avez fait en sachant très bien qu'elle comportait des aléas. Pourquoi ne tenez-vous pas vos engagements ?

— L'augmentation des salaires nous en empêche.

— Ce n'est pas une raison admissible, fait sèchement le Ministre. Pour la question des prix je l'étudierai et ne peux vous donner une réponse ex-abrupto. Pour les transports, nous établirons un programme pour fixer une base d'envoi de wagons chaque semaine, afin d'éviter l'embouteillage des gares. Réunissez-vous, faites connaître au Préfet le nombre de wagons qui vous sont nécessaires chaque semaine et que vous êtes certains de pouvoir décharger. De mon côté, je prendrai toutes les mesures utiles.

Les entrepreneurs ne paraissent pas enchantés de cette déclaration mais, d'un geste, le Ministre leur fait comprendre que la cause est entendue et l'entrevue terminée.

Viennent ensuite les entrepreneurs de déchargement.

— Ça ne marche pas, leur dit M. Labbé. Pourquoi ?

— Parce que les wagons n'arrivent pas ou qu'ils ne sont jamais en place ! répond avec assurance M. Arthur Colin. La plupart du temps les wagons ne sont pas à quai quand nous recevons les lettres d'avis. Il nous faudrait aussi 50 gros chevaux. J'ai demandé d'aller dans le Limbourg faire un échange de chevaux contre des mulets anglais et l'autorisation m'a été refusée. Pourtant je ne suis pas un fraudeur, moi !

Après une longue et animée discussion, le Ministre promet de s'employer à donner satisfaction aux réclamations des entrepreneurs de déchargements, car elles lui paraissent parfaitement fondées.

La matinée s'est terminée par une entrevue de M. Tardieu avec les chefs des différents services de la Reconstitution.

Dans les ruines

L'après-midi, M. Tardieu s'est rendu en auto à Armentières et fut reçu à la Mairie par M. Chas.

M. Labbé a particulièrement insisté auprès du Ministre pour la prompte remise en état de l'Ecole Nationale Professionnelle, pour former des apprentis, en ce moment où les ouvriers spécialistes nous sont si nécess